



La Lettre de XVI^e DEMAIN

Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie

Avril 2010

n° 133

STATIONNEMENT ET DÉPLACEMENTS À PARIS

« Le stationnement est un outil de régulation du trafic » proclame la mairie de Paris. Ce dogme de la pensée municipale, en vigueur depuis 2005, reste, avec la volonté de réduire la pollution, l'un des principes fondamentaux du plan de déplacements voté par le Conseil de Paris.

Alors que le premier des objectifs devrait être de faciliter la mobilité des Parisiens et de tous ceux qui travaillent dans la capitale, on peut se demander si le stationnement, tel qu'il est organisé dans les faits, n'est pas, en réalité, un frein à tout type de déplacement.



Nous sommes tous d'accord pour limiter la place de la voiture en ville. La voiture est envahissante, pollue l'air et le paysage urbain. Il faut améliorer la qualité de vie de ses habitants, mais l'activité de la cité doit être préservée.

C'est sur l'usage de la voirie qu'il faut s'interroger : doit-on faciliter les déplacements ou offrir un parc de stationnement à des véhicules toujours aussi envahissants ?

Or, la politique actuelle du stationnement incite les voitures à rester en surface :

- Le stationnement résidentiel est très peu coûteux.
- Les parkings publics ou privés sont chers et en nombre insuffisant.
- Les contrôles sont défaillants.
- Le coût de la répression n'est pas dissuasif, amendes peu chères avec un faible taux de recouvrement.

La tarification résidentielle entraîne un stationnement ventouse qui va à l'encontre de la fluidité du trafic.

Dégageons nos rues de ces entassements de voitures. Construisons des parkings souterrains ou en silos. Un parking de 150 places sous un immeuble est équivalent au stationnement sur 600 mètres de rue !

Élargissons les trottoirs dans les rues étroites pour faciliter le déplacement des piétons (cf. p 8).

Le stationnement en surface doit être réservé aux artisans, aux livraisons sur des aires à développer, aux déposes minute et, éventuellement, à ceux qui veulent en payer le prix à un taux supérieur au stationnement souterrain.

Les contraintes apportées à la circulation automobile ont engendré un report vers l'utilisation des deux-roues motorisés, dont le stationnement n'a fait l'objet d'aucune réflexion. Une politique de gribouille !

Toute théorie demande à être vérifiée par l'expérience. La municipalité doit avoir le courage d'analyser la situation actuelle. Elle devrait rapprocher les résultats obtenus de l'objectif principal, qui est de faciliter le déplacement des usagers, quel que soit le moyen utilisé.

Claude Muyard
Président

IMMEUBLES « PROTECTION VILLE DE PARIS »

Suite de la liste du PLU



45 RUE DUMONT-D'URVILLE

Les rues La Pérouse et Dumont-d'Urville sont parallèles et enserrment une parcelle rectangulaire où se trouve une ligne de bâtiments ayant deux façades sur rue : c'est là que Marcel Proust situe le petit hôtel d'Odette de Crécy dans « Du côté de chez Swann » avec entrée rue La Pérouse et chambre à coucher sur la rue Dumont-d'Urville.

Le 45 de la rue Dumont-d'Urville fait partie de cette ligne de bâtiments avec le jardin d'hiver, côté rue La Pérouse. Cet hôtel particulier de la fin du XIX^e en pierre de taille a sa façade sur la rue Dumont-d'Urville, composée de trois travées et de deux étages carrés sur rez-de-chaussée.

La marquise carrée au-dessus de la porte d'entrée montre une ferronnerie raffinée. Les fenêtres du premier étage sont surmontées de frontons brisés ornés de mascarons représentant de très belles têtes de femmes.

Présence d'une corniche à consoles au-dessus du second étage.

8 RUE DES EAUX

Cette rue a été ouverte vers 1650 sur une parcelle appartenant au maître couvreur Le Gendre. C'est lors de cette ouverture que l'on y découvrit pour la première fois les eaux minérales de Passy. Cette source disparut vers 1770, d'où les différents noms de cette rue : ruelle de eaux, passage des anciennes eaux (1754) et passage des eaux (1905).

Au 8, un immeuble imposant a été construit par l'architecte F. Carrer, dans les années 20.



Situé en fond de rue, sa façade présente un jeu de volumes sophistiqué mis en valeur par quelques traits décoratifs : ferronnerie des corps de garde raffinée, avec le même décor repris sur la frise en pierre ceinturant l'immeuble au cinquième étage, encadrement de la porte et des baies par une haute colonne « grecque ».



3 PLACE DE L'ÉGLISE D'AUTEUIL

L'Église Notre-Dame d'Auteuil a été construite sur les plans de l'architecte Joseph Vaudremer de 1877 à 1892, à l'emplacement de l'ancienne Église d'Auteuil construite au XII^e siècle.

L'Église doit composer avec un terrain en pente et peu large. La nef est donc longue, mais les bas-côtés étroits. Une crypte sous le chœur permet de rattraper la pente.

La file de huit coupes rejoignant de fortes piles au moyen de pendentifs, l'abside voûtée en cul-de-four, les arcs en plein cintre et l'étrange clocher composé de deux cônes bulbeux sont autant d'éléments caractéristiques du style romano-byzantin. Le lien entre l'art byzantin et les églises romanes

d'Aquitaine avait été démontré par Abadie, l'architecte du Sacré-Cœur.

On y voyait alors la source d'une rationalité grecque qui aurait joué un rôle décisif dans le développement de l'art roman français. Notre Dame d'Auteuil est un exemple de cette influence.



COORDINATION POUR LA SAUVEGARDE DU BOIS DE BOULOGNE ET DE SES ABORDS

COMMISSION DES SITES et HIPPODROME D'AUTEUIL

Les commissions départementales de la nature, des paysages et des sites, et la commission supérieure sont les gardiennes de tous les sites classés de France. Elles sont placées sous l'autorité du MEEDAT (Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, chargé des Technologies vertes et des négociations sur le climat).

Elles sont composées de fonctionnaires de ce ministère, d'élus locaux, d'associations et de personnalités compétentes.

Comme le Bois de Boulogne est un espace vert classé inconstructible, la mairie de Paris a dû soumettre à la commission départementale de Paris son projet de « parc sportif paysager » sur les pelouses centrales de l'hippodrome d'Auteuil.

On sait que ce projet a été rendu nécessaire pour recaser les quelque 5 000 sportifs scolaires ou associatifs chassés par la restructuration du stade de Jean Bouin, au seul profit de l'équipe de rugby professionnelle du Stade Français appartenant à son Président Max Guazzini.

C'est donc le 27 janvier dernier que la commission a examiné le dossier de la Ville. Le projet comportait la réhabilitation paysagère de douze hectares qui seront ouverts au public et la création de dix terrains de sport, avec leurs équipements annexes.

La commission a approuvé la partie paysagère et l'ouverture au public de douze hectares de pelouses, mais elle s'est abstenue sur la création des terrains de sport.

La Ville a aussitôt crié victoire et a sommé le Ministre Jean-Louis Borloo de signer le « nihil obstat » à la totalité du dossier.

Mais, de notre côté, nous attendons une décision balancée du Ministre en espérant qu'il refusera les terrains de sport qui n'ont rien à faire dans un espace vert inconstructible et approuvera l'ouverture au public de ces douze hectares.

RÉVISION DU PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Nos lecteurs se souviennent qu'en 2004, 2005, 2006 une vaste concertation a été engagée par la Ville qui souhaitait remplacer son POS (plan d'occupation des sols) pour respecter les nouveaux textes législatifs en matière d'urbanisme, d'environnement et d'écologie.

Des milliers de réunions, dites de concertation, se sont tenues, des tonnes d'études ont été réalisées et la consultation des citoyens parisiens a été menée dans le cadre de l'enquête publique.

Enfin, le 12 juin 2006, le Conseil de Paris, après des débats animés, a approuvé le PLU à la majorité.

Cependant, très vite nos associations se sont rendues compte que les espaces verts étaient très mal protégés par ce nouveau document, malgré les déclarations d'intention très écologiques des services de la Ville.

C'est ainsi que nous avons obtenu, le 12 février 2009, que la Cour Administrative d'Appel annule les articles 6 et 7 concernant les espaces verts.

Depuis, la Ville a été obligée de lancer une révision partielle du PLU sur ces articles. Nous participons à diverses commissions pour rédiger les nouveaux textes qui seront soumis à une enquête publique en septembre 2010, puis votés par le Conseil de Paris vers la fin de 2010, début 2011.

Mais nous redoutons que la Mairie de Paris ne revienne à une rédaction proche des textes incriminés pour régulariser, par exemple, le chantier Louis Vuitton dans le jardin d'Acclimatation ou le parc sportif de l'hippodrome d'Auteuil.

François Douady
Président de la « Coordination »
Vice-président de XVI^e DEMAIN

ON NE TROUVE PLUS RIEN À LA SAMARITAINE...

L'UN DES GROS DOSSIERS D'URBANISME À PARIS

A la hauteur du Pont Neuf, l'imposante façade dessinée en 1925 par l'architecte Sauvage se laisse toujours admirer. Elle ponctue, sans le déparer, l'un des plus beaux sites de la capitale. Mais l'immeuble est vide, fermé depuis plusieurs années pour des raisons de sécurité.

Un autre motif, autrement plus grave, à cette révision est la demande de dérogation présentée par LVMH sur la hauteur des bâtiments rue de Rivoli.

Il faut rappeler que la perspective de l'axe historique allant de l'Arc de Triomphe à l'Hôtel de Ville est



C'était le magasin 2 dans ce grand complexe commercial.

Le magasin 4, dans son prolongement, avec façade sur la rue de Rivoli, est également fermé. Les magasins 1 et 3, situés à l'est, ont été loués à diverses enseignes par LVMH devenu propriétaire de l'ensemble en 2001, avec 55% du capital.

Quel avenir réserver à ce superbe ensemble immobilier dont une part importante est classée ? Le projet retenu par la Ville de Paris et LVMH a été présenté en réunion publique, en décembre dernier. Les 67 000 m² de la nouvelle entité Samaritaine doivent être répartis entre :

- Un hôtel, dans l'immeuble Sauvage.
- Des surfaces commerciales.
- Des bureaux situés au dessus des niveaux attribués aux commerces.
- Des logements sociaux et une crèche.

Cette restructuration, en diminuant le nombre de mètres carrés alloués aux commerces, entraîne un changement d'affectation de la parcelle. Il faut donc procéder à une révision partielle du Plan local d'urbanisme (PLU).

protégée, dans le PLU, par un fuseau de hauteur. Les hauteurs sont limitées à 18 mètres pour la verticale des façades, plus un couronnement de six mètres. Il s'agirait de les porter à 25 mètres, plus six mètres de couverture.

La Ville minimise cette modification en prétendant qu'elle « ne remettra pas en cause l'existence de ce fuseau mais l'adaptera sur le site de la Samaritaine pour tenir compte du bâti existant et autoriser un dépassement mineur pour le réaménagement des bâtiments ».

Autrement dit, le PLU, document d'urbanisme élaboré avec minutie, censé protéger l'espace public et opposable à tous, n'a été en fait qu'une grande opération de communication du Maire de Paris puisqu'il peut être modifié en tant que de besoin pour répondre à des intérêts particuliers.

On peut craindre que ce précédent n'ouvre la voie à beaucoup d'autres dérogations. C'est tout le problème de la pérennité de ce PLU.

QUARTIER DAUPHINE : CES ARBRES QU'ON ASSASSINE !

ABATTAGE ILLÉGAL D'ARBRES ET PERMIS DE CONSTRUIRE SUSPENDU

Localisée au beau milieu d'une zone urbaine verte composée de parcs et d'installations sportives en lisière du bois de Boulogne dans la « ceinture verte » de Paris, la parcelle du 45-47 avenue du Maréchal-Fayolle était plantée de 94 arbres, dont la majorité supérieure à 15 mètres.

Les dispositions approuvées par le Conseil de Paris en 1973 font de cette parcelle une zone non aedificandi à aménager en espaces verts. Malgré cela, la Mairie de Paris classe cette parcelle en zone constructible dans le PLU de 2006 et confie à Paris Habitat un projet de construction de 135 logements sociaux.

Sur fond de contestation quant à la constructibilité de la parcelle, Paris Habitat lance à la hussarde, pendant l'été 2009, l'abattage de la quasi-totalité des arbres, sans aucune autorisation.

Choquées par ce massacre, l'Association Quartier Dauphine Environnement (AQDE) et la Coordination de Sauvegarde du Bois de Boulogne et de ses Abords, ont saisi la justice et contraint la Mairie de Paris à dresser un PV d'infraction à l'encontre de Paris Habitat pour abattage illégal d'arbres. Ces associations entendent bien continuer les poursuites pour obtenir la condamnation de Paris Habitat.

Qui plus est, Paris Habitat a choisi un architecte japonais, connu pour ses musées et ses bâtiments luxueux (Dior, Rolex) : un choix pour l'image, au mépris de l'environnement, de la cohérence architecturale et des futurs occupants. Le projet sélectionné apparaît comme un copié/collé d'un musée aux formes de haricot blanc, totalement inadapté à l'habitation et à l'environnement boisé du quartier.

Dans un article du « Parisien », Jean-Yves Mano, adjoint au maire de Paris chargé du logement, concède : « Les arbres abattus devaient effectivement être moins nombreux, mais nous replanterons la différence ».

Pure démagogie, car il ne précise pas qu'en totale méconnaissance des règles d'urbanisme, Paris Habitat ne replantera que des arbres de petit format ... pas étonnant, compte tenu de la distance séparant les immeubles entre eux : 3,88 mètres !

Cet argument, développé par l'avocat d'AQDE dans son référé, est d'ailleurs l'une des nombreuses violations des règles d'urbanisme mises en évidence ayant permis à AQDE et aux 118 riverains **d'obtenir la suspension du permis de construire.**



Malgré une ordonnance accablante du juge, Paris Habitat a fait appel et poursuit la démolition, continuant à endommager et abattre les quelques arbres restants.

Consciente d'avoir gagné une bataille mais pas la guerre, AQDE a demandé et obtenu le soutien franc des élus du XVIe, Claude Goasguen et Bernard Debré, du Modem, de Génération Écologie et d'Écologie Radicale, sans oublier la Coordination pour la Sauvegarde du Bois de Boulogne et de ses abords.

AQDE se prépare à une guerre de tranchées judiciaire avec un unique objectif en ligne de mire : la reclassification de la parcelle en zone verte non-constructible et le remplacement de l'ensemble des arbres massacrés.

AQDE est une association loi 1901 créée le 19 octobre 2009. Elle compte désormais plus de 500 membres.

Pour rejoindre ou soutenir son combat pour la défense des espaces verts, retrouvez-les sur :

www.quartierdauphine.fr ou contactez-les à contact@quartierdauphine.fr.

CALENDRIER des MATCHES de RUGBY au STADE JEAN-BOUIN

Date	Équipe	Date	Équipe
Samedi 3 avril	Clermont	Samedi 24 avril	Racing Métro 92

Pour avoir des précisions sur ce calendrier prévisionnel, téléphonez au STADE FRANCAIS : 01 46 51 00 75 et sur Internet : <http://www.stade.fr/>

LA SÉCURITÉ DANS LE XVI^e

RÉUNION DU 15 JANVIER 2010

Pour débattre de la sécurité dans le XVI^e arrondissement, Claude Goasguen avait réuni les représentants de la police, de la justice, de la RATP et des associations.

Le commissaire de police a présenté les chiffres de l'évolution de la délinquance dans notre arrondissement en 2009 par rapport à 2008 :

- Tous délits confondus : + 0,99%, contre - 5,64% en 2008.
- Par type de délinquance : cambriolages (- 4%), vols à la tire (- 8%), agressions sexuelles (- 23%), prostitution (- 25%).
- Seuls les vols avec violence augmentent : + 3%.
- Taux d'élucidation des délits : environ 31%.
- Plus de 6 000 interpellations et 2 500 gardes à vue.

Le commissaire souligne le caractère exogène de la délinquance : 90% des délinquants sont extérieurs à l'arrondissement, parmi eux beaucoup de mineurs ressortissants des pays de l'est.

Il met en avant les actions de prévention de la police en collaboration avec les directeurs d'établissements scolaires, dans le but de contrôler le trafic de drogue et le racket aux abords des collèges et lycées.

A cette occasion, Claude Goasguen fait savoir qu'il a réclamé l'installation de la vidéo surveillance devant ces établissements.

Une difficulté subsiste avec les nuisances provoquées par certains SDF : s'il n'y a pas d'acte de délinquance caractérisé (violence, ébriété sur la voie publique...), la police ne peut intervenir.

Le substitut du Procureur, a souligné la fermeté adoptée par ses services, sur instructions du Procureur, puisqu'une « réponse 100% pénale » est appliquée aux délinquants, qui sont « systématiquement poursuivis ».

Concernant la position de la Justice face aux débordements du Parc des Princes, le substitut

répond qu'un représentant du Parquet est systématiquement présent à tous les matchs.

Claude Goasguen rappelle qu'il est intervenu auprès du Préfet pour faire déplacer l'aire d'accueil des gens du voyage prévue dans le Bois de Boulogne.

L'adjointe au Substitut chargée des mineurs indique que les enfants victimes de conflits familiaux, notamment dans les cas de divorces litigieux, font l'objet d'un nombre croissant d'interventions de la justice dans notre arrondissement. À une question concernant les incitations des jeunes à la violence sur Facebook, il est répondu que des poursuites judiciaires contre ce site internet sont possibles et ont déjà abouti à des condamnations.

Les représentants de la RATP demandent à la police de se montrer plus répressive à l'encontre des automobilistes mal garés, qui gênent considérablement le trafic des autobus, et dont le manque de civisme provoque des accidents de passagers lors de la montée ou la descente de l'autobus. La RATP fait savoir que des pickpockets opèrent sur la ligne 52, surtout entre la Muette et le Trocadéro.

La réunion s'est terminée sur un constat qui semblait faire l'unanimité : malgré les chiffres et délits cités, notre arrondissement reste avantagé en termes de qualité de vie.



CALENDRIER des MATCHES au PARC DES PRINCES

Date	Championnat	Date	Championnat	Date	Manifestation
Samedi 10 avril	PSG / Bordeaux	Mercredi 5 mai	PSG/Valenciennes	Samedi 19 juin	Concert NTM
Mardi 13 ou Mercredi 14 avril	½ Finale Coupe	Mercredi 15 mai	PSG / Montpellier	Samedi 26 juin	Concert Green Day
Samedi 24 avril	PSG / Rennes				

Ce calendrier est prévisionnel et risque de subir des modifications.

Pour être informés, envoyez vos coordonnées par mail à l'adresse : inforiverains@psg.tm.fr ou allez voir le site www.leparcdesprinces.fr

(01 47 43 72 84)

MUNICIPALISATION DES EAUX DE PARIS

Pour informer sur la municipalisation des eaux de Paris, la Mairie de Paris a organisé, le 12 janvier 2010, une rencontre sur la gestion publique de l'eau. Cette réunion s'inscrit dans la démarche de l'association européenne « Aqua Publica Europea », dont l'objet est de rassembler les opérateurs publics européens des services d'eau et d'assainissement. Sa première assemblée générale s'est tenue à Genève le 15 mai 2009.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la régie autonome EDP (Eaux de Paris : établissement public) est en charge de toutes les opérations concernant l'approvisionnement en eau de Paris avec une organisation en trois pôles : Recherche et Développement, Distribution et Service Client.

Il s'agit donc d'un retour à un opérateur unique car, précédemment, il y avait trois opérateurs : la SAGEP, une société d'économie mixte qui assurait la production et la qualité de l'alimentation en eau, et deux sociétés privées de distribution, Lyonnaise des Eaux et Générale des Eaux.

L'objectif principal, selon la Mairie de Paris, est d'assurer l'unicité d'un service public et de récupérer un service rentable.

A ce jour, en France, on connaît peu d'expériences d'une telle démarche. On peut néanmoins citer Châtelleraut et Grenoble.

Un des avantages mis en avant serait que l'argent rapporté par le prix de l'eau serait entièrement réinvesti dans l'eau.



En revanche, la nouvelle régie va devoir gérer plus de 1 000 personnes avec des statuts très divers et sera soumise à la lourdeur du code des marchés publics lors de travaux.

En tout état de cause, le prix de l'eau augmentera du fait de la nécessaire rénovation des canalisations. Le prix de l'eau potable ne rentre que pour une petite moitié dans le prix total, le reste étant dû au traitement des eaux usées pour lequel il y a aussi de gros investissements à faire et ce, de manière régulière.

« VIVRE PARIS » ...

NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS

Des Parisiens, inquiets de voir proliférer et s'étendre sans contrôle les terrasses de cafés et impuissants à se protéger des nuisances nocturnes, ont créé le réseau « Vivre Paris ».

Ce sont dix associations des quartiers centraux de la capitale les plus touchés par ces problèmes et du XIII^e arrondissement, ainsi que l'association les Droits du Piéton et l'association de Défense des Victimes de Troubles du Voisinage qui entendent, entre autres objectifs :

- Agir pour défendre les droits des habitants de Paris à dormir la nuit et à circuler sans entrave sur l'espace public le jour.
- Demander à participer à la révision du règlement des terrasses annoncée par Lyne Cohen-Solal, adjointe au Maire de Paris en charge du commerce.

Le réseau « Vivre Paris » a demandé un rendez-vous à Lyne Cohen-Solal.

Voir le site internet : <http://www.vivre-paris.fr/>

LE DROIT DES PIÉTONS

Pauvres piétons ! Nous sommes de plus en plus agressés sur notre « territoire » :



- Les potelets mis en place par la Mairie de Paris pour « protéger » une zone en interdisant le stationnement des voitures sur les trottoirs sont gênants pour les piétons.
- Les deux-roues sont de plus en plus envahissants et se garent en dehors des zones qui leur sont réservées.
- Les cafés augmentent la surface de leurs terrasses pour accueillir les fumeurs.
- Beaucoup de commerces « squattent » les trottoirs, avec ou sans autorisation préfectorale.
- Les arrêts d'autobus version « mobilier » prennent beaucoup plus de place.
- De plus en plus de cyclistes roulent sur les trottoirs et seront autorisés en juin 2010 à rouler à contre-sens dans les zones 30 Km/h.

Comment en est-on arrivé là ?

- Le manque de parking et les problèmes de circulation poussent les parisiens à utiliser des deux-roues plutôt que leur voiture : la circulation s'en trouve améliorée, mais il faut bien les garer quelque part.
- Les cafés veulent augmenter leur chiffre d'affaires, comme toute société commerciale.

- Les arrêts d'autobus « mobiliers » facilitent l'accès aux personnes à mobilité réduite et offrent plus d'informations, mais se généralisent.
- Les cyclistes se sentent plus en sécurité sur les trottoirs.

Que peut-on faire ?

- Supprimer les potelets qui ne servent à rien et s'interroger sur leur nombre et leur emplacement.
- Contre le stationnement des deux-roues :
 - Interdire le stationnement sur les trottoirs.
 - La Mairie de Paris a bien multiplié les emplacements de parking pour les deux-roues, mais ils sont encore insuffisants. Il faut donc une politique cohérente du stationnement de tous les véhicules et bien sûr augmenter le nombre de parkings souterrains, une des solutions à long terme.
- Concernant les terrasses de café et les étalages non autorisés des magasins, la Préfecture de Police doit être intraitable et verbaliser les contrevenants. Les autorisations doivent être lisiblement affichées et revues régulièrement afin de vérifier leur pertinence.
- Quant aux cyclistes qui circulent sur les trottoirs, ils doivent choisir : circuler sur la chaussée ou se transformer en piéton et utiliser les transports en commun. Pour les y aider, il faut accroître le taux de verbalisation actuellement faible.

À quand le championnat de slalom pour les piétons parisiens ?

Voir le site de l'association « les Droits du Piéton » : www.pietons.org

COURRIER DES LECTEURS

Propreté du bois de Boulogne

« Vous vous intéressez aux grands problèmes pouvant impacter le bois de Boulogne. C'est bien, mais encore faudrait-il être capable d'entretenir convenablement ce qui existe. Dans le passé, je vous avais signalé que certaines parties du Bois étaient « en péril ». C'est le cas du lac inférieur, le sentier qui le longe est dans un état pitoyable et le lac lui-même mériterait un sérieux nettoyage (il est devenu un véritable dépotoir)... »

Robert Lafon

Notre réponse :

Nous avons des contacts réguliers avec le service de la propreté du XVI^e.

Vous devez cependant savoir que notre arrondissement dispose de deux fois moins d'agents de la propreté que le XVIII^e ou le XIX^e. Ce fait est souligné par le Maire du XVI^e dans la « Revue 16 » du 17 janvier 2010.

A plusieurs reprises notre bulletin « La Lettre de XVI^e DEMAIN » a souligné les insuffisances du nettoyage de notre arrondissement qui inclut aussi le Bois.

On nous répond toujours par l'insuffisance de moyens, et par le fait que les maires d'arrondissement n'ont pas de compétence en ce domaine.

En ce qui concerne plus précisément l'état dégradé du réseau des lacs et canaux du Bois, il faut savoir que la Ville nous avait annoncé une rénovation de ce réseau et des VRD (Voies et Réseaux divers) du Bois lors du Conseil Consultatif de la Charte du Bois du 30 mars 2007.

Un budget de 250 M€ était prévu à cet effet. Mais aucune suite n'a encore été donnée par la Ville qui a préféré consacrer 200 M€ pour un nouveau stade Jean Bouin ; projet que nous combattons comme vous le savez.

Il faut ainsi noter que les grands projets ont une influence sur l'entretien de ce qui existe déjà, comme vous l'évoquez vous-même.

Propreté de l'avenue Victor-Hugo

« L'avenue Victor-Hugo est particulièrement sale avec de nombreux détritiques jetés jour et nuit, alors que les avenues George-Mandel et Henri-Martin ne paraissent pas dans le même état. Un commencement d'explication paraît être la présence sur Victor-Hugo de très nombreux commerces et restaurants. Je ne mets pas en cause le travail des services de nettoyage qui exécutent les ordres donnés mais on oublie que l'avenue est une voie prestigieuse qui mène à la place de l'Etoile. Après les Champs-Élysées, Victor-Hugo est la voie la plus commerçante de luxe autour de l'Etoile. Pourquoi n'aurait-elle pas droit au même entretien que les Champs-Élysées ? ... L'entourage des arbres de l'avenue n'est jamais net : nombreux mégots, déjections des chiens, détritiques divers... A tout le moins les services de nettoyage ne pourraient-ils pas être équipés d'un appareil aspirant ? ... »

« Autre suggestion, mais sans espoir : mobiliser les riverains de cette avenue pour qu'ils ne se reposent pas seulement sur les services de nettoyage ... mais qu'ils se sentent concernés par la portion de trottoir devant leur immeuble. Ne pas demander toujours tout à la collectivité, mais se demander ce que l'on peut soi-même apporter à la collectivité. »

Claude Broquisse

ET SI VOUS NOUS AIDIEZ ?

Chers adhérents de XVI^e DEMAIN : vous pouvez faire plus que de verser bien régulièrement votre cotisation annuelle et lire notre **Lettre** trimestrielle, ce dont nous vous savons infiniment gré.

Vous êtes maintenant 440 adhérents à nous soutenir. Aussi pensons-nous que, parmi vous, certains se demandent comment est fabriquée cette **Lettre** et que fait donc XVI^e DEMAIN en dehors de sa rédaction.

C'est pourquoi il peut être intéressant pour quelques-uns de venir, un mercredi matin à 10 h, rencontrer le bureau de l'association en son siège, 3 rue Dangeau chez son Président Claude Muyard (XVIeDEMAIN@orange.fr).

Vous verriez comment est élaboré le sommaire du prochain numéro, comment une position commune sur telle ou telle question se forge entre les sept à huit personnes autour de la table, et comment sont ensuite distribués les papiers à rédiger.

Mais il n'y a pas que la **Lettre**...

La Mairie du XVI^e, les Conseils de Quartiers, l'Hôtel de Ville, la Plateforme, Ile-de-France-Environnement, la Coordination, enfin de nombreuses structures s'occupant d'urbanisme, d'aménagement et d'environnement nous sollicitent pour participer à telle ou telle réunion, colloque ou manifestation où nous pouvons apporter l'opinion de nos quartiers du XVI^e et recueillir en retour des informations sur le devenir de notre ville.

Pour assurer notre présence dans ces instances, nous comptons sur les bonnes volontés pour renforcer notre action à votre service. N'ayez pas peur de la charge de travail ou de l'abondance des réunions : vous pouvez trouver une responsabilité très spécialisée qui ne vous prendra que peu de temps et plus nous serons nombreux, plus les astreintes seront légères.

JEAN BOUIN : LE FEUILLETON

Notre Lettre n° 132 de janvier dernier consacrait son éditorial et toute sa page 7 à ce dossier majeur pour le Maire de Paris, pour le Stade Français de Rugby, mais aussi pour les habitants du XVI^e.



Nous expliquions que le permis de construire serait difficile à obtenir compte-tenu des nombreuses réserves techniques, financières et juridiques émises par le commissaire enquêteur et qui devraient être levées par la mairie.

Or, par sa délibération votée par le Conseil de Paris le 30 mars dernier, Bertrand Delanoë a balayé d'un revers de main toutes ces réserves en prétendant que les réponses étaient contenues dans le dossier du permis de construire et dans ses annexes techniques, et qu'il suffisait de savoir lire...

En outre, malgré des débats houleux, la majorité municipale n'a pas pu faire autrement que d'approuver par son vote ce projet si cher à son Maire.

Les prochaines étapes sont donc le permis de démolir et le permis de construire du nouveau stade, avec tous les aléas judiciaires à prévoir.

Mais le versant pénal du dossier semble reprendre une certaine actualité. On se souvient qu'un délit de favoritisme dans le cadre d'une qualification de « délégation de service public » (DSP) était pendant devant le Tribunal de Grande Instance.

Les enquêteurs avaient suspendu leur audition des parties prenantes (MM. Lagardère, Guazzini, Delanoë et le Président du Paris-Jean Bouin) dans l'attente d'une décision de la Juridiction Administrative concernant la qualification entre simple concession du domaine public ou DSP nécessitant une mise en concurrence.

Le jugement du Tribunal Administratif qualifiant la concession de DSP avait fait l'objet de la part du Paris-Jean Bouin d'une demande de sursis à exécution devant la Cour Administrative d'Appel.

Devant son refus, le Paris-Jean Bouin s'est pourvu devant le Conseil d'État. Celui-ci a suspendu le jugement du Tribunal Administratif en attendant la décision de la Cour Administrative d'Appel en estimant qu'il n'y avait pas de DSP.

Mais, patatras, le 25 mars, la Cour Administrative d'Appel vient de décider qu'il s'agit bien d'une délégation de service public sans craindre de contredire le Conseil d'État, et que la Mairie aurait dû procéder à un appel d'offre pour attribuer cette concession.

On peut maintenant imaginer la perplexité des enquêteurs et du Tribunal Correctionnel qui auront ou non à poursuivre pénalement les acteurs de ce vrai feuilleton sportivo-judiciaire.

Association XVI^e DEMAIN

Créée le 30 septembre 1966 et agréée le 18 mars 1978

3, rue Dangeau - 75016 Paris ; XVIeDEMAIN@orange.fr

Membre de la PLATEFORME des ASSOCIATIONS PARISIENNES D'HABITANTS

Cotisation annuelle adhérent : 20 €

Responsable de la publication : Claude MUYARD

Ont participé à ce numéro : Suzanne Babey, Martine Blatin, Mireille Coudray, Françoise Manoncourt, Marie Moes et Sylvia Pozzo di Borgo ; François Douady, Valère Gros, Eric Lefranc, Daniel Mortgat et Philippe Porté Photos : M. Coudray, F. Douady, V. Gros, E. Lefranc, F. Manoncourt, C. Muyard, J. Wyers.